



## Réunion d'information - Accueil des scolaires

Comme chaque année, le service lecture publique organise une réunion d'information-bilan sur l'accueil des établissements scolaires du canton au sein des bibliothèques du Réseau de la Lecture Publique.

**M. FICHOU**, Président de la Communauté de Communes, a adressé en date du 1<sup>er</sup> septembre, un courrier d'invitation à l'ensemble des responsables des établissements scolaires du Canton de Beaugency (joint au présent compte-rendu). Un courriel de rappel a été transmis par le service lecture publique à l'ensemble des responsables des établissements scolaires du canton le 07 septembre (joint au présent compte-rendu)

Un dossier de présentation des services en direction des scolaires a été transmis à l'ensemble des enseignants présents dans lequel figure une lettre du Président à l'attention des enseignants, une présentation de l'organisation du service lecture publique, la convention, le catalogue complet des animations classées par thème et par classe, le fonds dédié aux écoles (nouveau 2014-2015) et les services + (consultable sur le site <http://www.cc-beaugency.fr>)

### Présents :

**M. FICHOU**, Président de la Communauté de Communes du Canton de Beaugency - **M. VIOLON**, Vice-Président en charge des Finances et de la Lecture Publique – **M. CHAMI**, Directeur du Réseau de la Lecture Publique – **Mmes MARTINETTI, PILLET, AGUIDI, TOUSSAINT & GADOUAIS**, agents du service lecture Publique.

### Les Enseignants du canton :

**Mme KUNTZ**, école élémentaire des chaussées (Beaugency) – **Mmes WITTNER & BLANDIN**, école maternelle des Chaussées (Beaugency) – **Mme PAGNOD**, école maternelle du Mail (Beaugency) – **Mmes LEFEBVRE & BACHELLEREAU**, école élémentaire du Mail (Beaugency) – **Mme GACQUER**, école élémentaire de Baule – **Mme LUCAS**, école de Messas – **Mme MARCHAND**, école de Villorceau – **Mme BOCHU**, école Notre Dame (Beaugency) – **Mme GASNIER**, école de Tavers – **Mmes LECAT & GESLIN**, école élémentaire de Lailly-en-Val.

### Absents excusés :

**Mme BURY**, Conseillère Pédagogique EPS  
**M LUCHE**, école élémentaire de la Vallée du Rû (Beaugency)

## **ORDRE DU JOUR**

- Mot d'accueil et d'introduction du Président de la CCCB
- Bilan annuel
- Présentation du projet d'accueil 2014-2015
- Les + du service Lecture Publique
- Questions diverses

## I - ACCUEIL du Président de la Communauté de Communes

**M. FICHOU**, remercie la présence des enseignants et félicite le caractère inédit d'une représentation quasi-totale des établissements scolaires du canton. Il rappelle l'objet de la réunion, à savoir définir les modalités des accueils des classes au sein des bibliothèques du canton. Il souligne l'importance de participer à cet espace d'échanges car cela permet aux enseignants et aux bibliothécaires d'établir les bases d'une bonne collaboration et demande aux enseignants présents de se faire le relai des informations transmises. Il revient sur l'année passée en informant l'assemblée que certains enseignants tout comme les agents de la lecture publique rencontrent des difficultés à communiquer.

**M. FICHOU** informe que le service lecture publique a de nombreuses missions en dehors de l'accueil des classes. Le Contrat Territoire Lecture, signé entre l'Etat et la Communauté de Communes témoigne de l'implication des agents à faire vivre le livre et la lecture sur tout le territoire.

Enfin, il annonce qu'il va donner la parole à **M CHAMI** pour qu'il fasse part des offres du réseau en matière d'accueil des classes.

## II - Bilan annuel

Avant de présenter le bilan annuel, **M. CHAMI** adresse ses vœux de rentrée scolaire à l'ensemble des enseignants et souligne qu'il est disponible pour les rencontrer sur simple demande par courriel ou par téléphone. Il indique que les missions des bibliothèques publiques sont définies clairement dans le *Manifeste de L'Unesco*, lit quelques passages et déclare que les modalités d'accueil mises en place au sein du réseau s'appuient sur les modèles opératoires définis par plusieurs Directions du Livre et de la Lecture (D.R.L.L.) dont celle de l'Hérault dirigée par **M. PARIS**, Conservateur en Chef. Tous ces documents sont consultables en ligne. Il insiste sur le fait que *son bureau est grand ouvert*.

### Les accueils :

Ils durent 45 minutes et ont lieu à la médiathèque les mardis (entre 09h00 et 12h00), mercredis (entre 09h00 et 10h00) et les vendredis (entre 09h00 et 12h00). Exceptionnellement, en raison d'une programmation lecture Publique chargée (quinzaine de la lecture publique), les accueils ont débuté en deuxième période.

Au total 193 créneaux ont été programmés pour l'ensemble des établissements scolaires. Sur les 193 créneaux programmés, 8 ont été annulés par le service en raison de la fermeture de la médiathèque au mois de juin. Sur les 185 créneaux restant, 115 ont été honorés par les classes. Sur les 70 créneaux manqués, le service a été prévenu par téléphone seulement sur 17 créneaux. **M CHAMI** insiste sur le fait d'anticiper au plus juste les besoins pour chaque école pour rendre disponible aux enseignants cette réserve de créneaux non-utilisés.

Par ailleurs, un agent du service se déplace tous les 15 jours à la bibliothèque de Baule pour y accueillir des classes. Enfin, les bénévoles des bibliothèques de Lailly-En-Val et de Messas accueillent les classes de leur villes respectives.

### Les animations

Elles sont organisées autour de trois activités. L'accueil libre avec la possibilité d'emprunter jusqu'à 50 documents pour une durée de trois mois. Les animations classiques avec des temps de lecture et les kamishibaïs ; enfin les animations « spécifiques » comme l'informatique (savoir utiliser le catalogue en ligne) et la création d'animation en lien avec le projet pédagogique de l'enseignant (thème particulier, objectifs pédagogiques, voyage culturel, ..., etc.)

### **Les TAP**

Une nouvelle donne est venue chambouler l'organisation du service, l'encadrement des temps d'activités périscolaires dans deux villes du canton, Beaugency & Baule. Les mardis et vendredis, le service devait se rendre au même moment dans les écoles de Beaugency et dans celle de Baule de 15h20 à 16h30. **M CHAMI** insiste sur le fait que cette activité a été mal vécue par le personnel qui n'est pas qualifiée pour assurer seul l'encadrement d'un groupe d'enfants.

## **II – Le projet d'accueil pour l'année scolaire 2014-2015**

### **Les inscriptions**

Elles débutent ce soir, soit le 16 septembre et se clôtureront au plus tard le mardi 23. Plus vite les demandes seront envoyées, plus vite le service pourra les traiter, sachant que les accueils commenceront le mercredi 1<sup>er</sup> octobre. La procédure est la suivante : le chef d'établissement transmet par courriel ses demandes de créneaux pour les trois périodes et pour l'ensemble des enseignants. Le service s'engage à transmettre avant le 27 septembre par courriel un document faisant état de tous les créneaux que le chef d'établissement devra renseigner (Nom de l'enseignant et Classe sur chaque créneau) avant de nous les renvoyer. **M CHAMI** s'interroge sur l'opportunité de maintenir les accueils durant la semaine du Salon du Livre puisque les écoles ne viennent pas. Les enseignants s'accordent avec l'opinion commune pour dire qu'il faut laisser libre choix aux écoles de maintenir ou pas les créneaux durant cette semaine.

### **La Convention**

Elle établit les droits et les obligations du service et de l'enseignant. Elle est co-signée par le Président de la CCCB, le Directeur du Réseau et l'enseignant (voir dossier). **M CHAMI** informe qu'une nouvelle convention a été rédigée cette année en raison des nouvelles modalités d'accueils, notamment les pénalités de retard.

### **Pénalités de retard**

**M. CHAMI** explique à l'assemblée qu'il ne peut favoriser un public au détriment d'un autre. Il insiste sur le fait que les pénalités de retard sont un moyen de rendre responsables les emprunteurs, y compris les enseignants. Toutefois, il constate que cette mesure, pour une minorité prend des proportions telles qu'il se voit contraint de l'assouplir pour tous les usagers du service. A compter de maintenant, toute personne ayant 10 jours de retard recevra un courriel qui ne sera pas sanctionné des 1,50 € de pénalité. Si cet emprunteur ne restitue toujours pas ses documents après 20 jours de retard, il recevra un second courriel sans pénalité. Au bout d'un mois de retard, il recevra un courrier qui, lui, fera l'objet d'une prime de pénalité de 1,50€.

Plusieurs enseignants ne comprennent pas cette mesure et demandent des explications. **M CHAMI** explique qu'une majorité d'enseignants respecte le règlement intérieur du réseau de la lecture publique et restitue leurs emprunts avant la date butoir des trois. Que ces mêmes enseignants, lorsqu'ils éprouvent le besoin de garder les documents se rapprochaient systématiquement de ses services pour prolonger la durée de prêt. Toutefois, force est de constater que pour une infime minorité, cette mesure est inopérante, voire contreproductive puisqu'elle est source de tension et au final ce sont les enfants qui sont pénalisés.

**M. VIOLON, Vice-Président de la CCCB**, prend la parole en précisant que lorsque des personnes ne restituent pas les documents empruntés cela va à l'encontre même des objectifs d'un réseau lecture publique qui doit avant tout rendre le plus disponible possible un maximum de ressources pour tous et dans tous les lieux du réseau.

Plusieurs enseignants ne comprennent pas cette situation qu'ils assimilent à une déresponsabilisation de l'adulte et y voient comme conséquence directe la pénalisation de tous les lecteurs qui subiront le manque d'offre documentaire face à cette multiplication des retards implicitement autorisés. **M CHAMI** répond qu'il ne pouvait pas laisser cette situation perdurer et qu'une décision s'imposait d'autant que des enseignants ont menacé de ne plus fréquenter les bibliothèques ce qui pénaliserait d'abord les enfants. Enseignant et bibliothécaire partagent un même objectif, celui de transmettre le goût de la lecture aux enfants ; cette nouvelle mesure sera testée cette année et fera l'objet d'un bilan fourni l'année prochaine.

**M VIOLON** rappelle qu'il appartient aux élus de définir les modalités de fonctionnement des équipements communautaires qui font l'objet de décisions votées par l'assemblée délibérante. Les agents ne font qu'appliquer ces décisions et ne peuvent être tenus pour responsables. A l'avenir il se montrera vigilant dans la manière dont sont traités les agents et qu'il est prêt à recevoir tout enseignant qui remettrait en cause le fonctionnement du service.

### **Les animations**

**M. CHAMI** invite tous les enseignants à rencontrer les professionnels de la lecture pour préparer ensemble les temps d'accueils. Il informe que pour bénéficier des animations figurant sur le catalogue, il est nécessaire de prévenir le service au moins une semaine avant l'intervention pour des raisons d'organisation interne. Pour toute demande particulière, notamment la création d'une animation, préparer l'intervention avec le bibliothécaire au moins trois semaines à l'avance. Un enseignant signale qu'une création d'animation qu'il a mis en place avec un bibliothécaire fait partie dorénavant des animations proposées dans le catalogue.

### **Le Fonds Ecole**

**M CHAMI** donne la parole à **Mme GADOUAIS** qui a été en charge de ce nouveau service en direction des enseignants. Elle précise qu'il figure dans le dossier transmis. Il s'agit d'un fonds constitué d'un peu plus de 100 titres classés selon les thèmes les plus sollicités par les enseignants. Ce fonds, sauf très rares exceptions, est exclusivement dédié aux écoles. Elle précise enfin que ce fonds est évolutif et que les enseignants peuvent se rapprocher des bibliothécaires pour proposer des titres ou thèmes complémentaires.

### **Les séries d'ouvrages**

**M CHAMI** explique qu'un enseignant de l'école élémentaire de la Vallée du Rû, lui a fait part d'une proposition intéressante, celle de la participation de la CCCB pour l'achat de séries d'ouvrages étudiés dans les écoles. **M CHAMI** propose donc l'acquisition et la gestion de deux séries d'ouvrages pour cette année, charge aux responsables d'établissements de s'entendre sur les deux titres et niveaux scolaires et de transmettre leurs choix au service. Cette action fera l'objet d'un bilan qui permettra d'apprécier l'opportunité de la poursuivre ou non.

### **III - Les + du service Lecture Publique**

**M. CHAMI** rappelle que le service lecture publique dispose de deux services innovants trop peu utilisés par les établissements scolaires.

**Le catalogue en ligne** : accessible depuis le site de la communauté de communes (<http://www.cc-beaugency.fr>), il permet à tout un chacun de consulter en temps réel la disponibilité des 68 000 documents répartis sur les 5 lieux du réseau. C'est aussi un moyen de se tenir informé des nouveautés et des actualités (animations, informations, ..., etc.)

Une rubrique « compte », facilite la gestion du compte emprunteur avec la possibilité de consulter l'état des emprunts et des réservations, l'historique, de prolonger la durée de prêt et de réserver directement en ligne des documents non-disponibles.

**Le portail Num@riclic** : il s'agit du plus grand portail de ressources numériques en ligne en Région Centre ! Véritable bibliothèque virtuelle, ce service est accessible depuis le site de la communauté de communes. Vous y trouverez bien sûr des livres numériques mais aussi de la musique, des films, des revues, des jeux éducatifs. Cet espace a été aussi conçu dans un souci d'auto-formation avec par exemple la possibilité de se former à l'usage d'outils informatiques, à des langues ou au code de la route. Le service lecture publique étudie en ce moment même la possibilité d'intégrer le catalogue Maxicours qui serait une aide pour les familles, notamment dans l'accompagnement pour les devoirs.

### **Question Diverses**

**Mme BOCHU** déclare s'être déjà rapproché du service pour trouver une solution permettant aux enseignants de s'approprier les services numériques. Elle souhaite éventuellement que les agents du service se déplacent au sein de l'école afin de former directement sur site les enseignants et les élèves.

**M CHAMI** a eu connaissance de cette demande à laquelle le service répondra favorablement en ce qui concerne le Num@riclic. Il s'agira de présenter le fonctionnement de la bibliothèque virtuelle aux enseignants. Ce service d'accompagnement s'adresse à tous les établissements scolaires qui en feront la demande. Les modalités seront définies en fonction des contraintes des uns et des autres.

En ce qui concerne la mise en place d'ateliers numériques au sein des écoles et à destination des élèves, **M CHAMI** oppose la nécessité de moyens dont ils ne disposent pas pour le moment mais n'exclut pas l'idée.

**M CHAMI** avant de rendre la parole à **M FICHOU**, informe que plusieurs livres empruntés les années antérieures par des classes n'ont toujours pas été restitués. Il rappelle que la convention détermine bien qu'il faille rendre les documents avant les vacances d'été. Une liste de ces documents sera transmise dans les prochains jours à **M FICHOU**.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **M FICHOU** clôture la réunion.